

» LE LANGAGE GESTUEL DU COMMISSAIRE DE ZONE (pour transmettre le pointage)

Dans le cas où le commissaire de zone ne dispose pas de panneaux pour signifier les pénalisations, il utilisera un langage gestuel bien précis.

Il est primordial que tous les commissaires utilisent un langage identique.

Pour une bonne vision (entre les commissaires, spectateurs, pilotes, assistants,...) de la pénalisation obtenue par le concurrent, le commissaire devra :

Bras levé - le plus haut possible.

- Notifier :
- le "sans faute" (0 pt) : poing fermé
 - 1 point de pénalisation : poing fermé, pouce levé
 - 2 points de pénalisation : index levé, pouce en position horizontale (forme en L des 2 doigts). Les autres doigts sont repliés.
 - 3 points de pénalisation : même positionnement que précédemment pour l'index et le pouce.
 - Le majeur est levé.
 - 5 points de pénalisation : croix formée par les 2 avant-bras.

Tant que le pilote ne s'est pas présenté au commissaire pour se faire noter, les autres commissaires doivent continuer à indiquer la pénalisation retenue.

» " LES DECISIONS " DU COMMISSAIRE DE ZONE

Il est rappelé que le commissaire de zone est seul juge et qu'il doit se faire respecter tout en gardant son calme et rester courtois envers les pilotes, les assistants ou les spectateurs.

Si un concurrent, ou un assistant conteste son jugement, après que le pilote ait franchi la Zone ; Art. 13 Sanctions : Communication verbale du pilote ou de l'assistant avec les commissaires, après que le pilote ait franchi la zone : **Carton jaune**

- 1er carton jaune = 5 pts de pénalité supplémentaire;
- 2ème carton jaune = 10pts de pénalité supplémentaire;
- 3ème Carton jaune = 20 pts de pénalité supplémentaire

En cas de contestation à propos d'une flèche arrachée, banderole cassée, etc., il est demandé au commissaire d'attendre que le pilote soit sorti de la zone pour lui faire constater l'objet de l'échec, avant de replanter la flèche ou réparer la banderole.

Il est conseillé au commissaire de ne pas montrer son indécision sur certains pointages (ex : par des appels discrets aux autres commissaires).

Dans le doute, le commissaire doit noter à l'avantage du pilote.

Il est rappelé que le commissaire doit être très attentif lors du passage d'un concurrent dans la zone.

A cet instant, il doit éviter toute discussion avec les assistants, les pilotes ou les spectateurs.

» CONSIGNES GENERALES

Pendant la compétition...

Il ne doit accepter aucune personne non autorisée dans les limites de la zone.

Il doit noter les infractions ou les imprudences commises par les pilotes afin de les signaler au plus tôt au Directeur de Course.

En cas d'accident, il doit :

- assurer la protection immédiate du blessé,
- prévenir le poste de secours le plus proche,
- prévenir la Direction de Course.

Après la compétition...

Le commissaire ne doit quitter son poste que sur l'ordre du Directeur de Course.



COMMISSION DE TRIAL

MEMO COMMISSAIRE DE ZONE

1^{er} devoir du Commissaire :

Le commissaire doit faire appliquer, sans état d'âme, le règlement tel qu'il a été édicté par les instances sportives.

En aucun cas un commissaire ne doit interpréter ou modifier les règles de la compétition.

Tout changement ou interprétation nuit forcément au pilote qui lui connaît ces règles et qui attend d'être jugé suivant celles-ci.



74, avenue Parmentier 75011 PARIS
Tél. : 01. 49. 23. 77. 00 – Fax : 01. 47. 00. 08. 37
e-mail : ffm@ffmoto.com

www.ffmoto.org

[f /ffmotocyclisme](https://www.facebook.com/ffmotocyclisme)

[@ffmoto](https://twitter.com/ffmoto)

MEMO - COMMISSAIRE DE ZONE

Pas de pied au sol avec ou sans arrêt de progression de la moto	0	
Déplacement latéral de la moto avec ou sans arrêt de progression.	0	
Toucher uniquement un piquet (sans le briser ou le renverser).	0	
Toucher la pointe des pieds lors d'un franchissement d'une marche sans que les pieds ne décollent des repose-pieds	0	
1 pied au sol (qu'il soit dans ou hors zone) dont pied glissant.	1	
1 appui.	1	
1 pied au sol avec ou sans arrêt de progression de la moto.	1	
1 pied au sol et 1 appui.		2
2 pieds au sol.		2
3 pieds au sol ou plus.		3
Chute.		5
Guidon touchant le sol.		5
Avoir les deux pieds du même côté de la moto ou derrière l'axe de la roue arrière de la moto lorsque celle-ci est cabrée.		5
Arrêt du moteur avec un pied à terre ou un appui (sauf pneu).		5
Recul avec un pied à terre.		5
Aide extérieure sur le pilote ou la moto.		5
Le pilote qui, avec sa machine ou une partie de son corps, modifie ou détruit la position d'un support de signalisation ou des flèches de toute catégorie, qui nécessite l'intervention du commissaire pour les remettre en l'état ou dans leur position initiale.		5
La roue ou la machine passe au -dessus d'une signalisation ou d'un support de signalisation de sa catégorie avant que l'axe de la roue avant ait franchi le signal de fin de section.		5
Traverser une délimitation (avec n'importe quelle roue).		5
Passer du mauvais côté d'une marque de délimitation.		5
Franchir les limites latérales d'une zone (rouler de l'autre côté de la banderole).		5
Passer du mauvais côté d'une marque de délimitation.		5
Passer dans un sens ou dans l'autre une porte formée par les flèches d'une autre catégorie.		5
Assistant qui pousse ou tire le ruban pour faire gagner de la place au pilote.		5
Effectuer une boucle à l'intérieur de la zone.		5
Entrée du pilote ou de l'assistant dans la zone sans y être autorisé.		5
Refuser de franchir une zone.		5
Passage d'une roue au-dessus d'une limite extérieure avec pied à terre.		5